

13/02/24 22:40:23

2328 - HATLEY  
Conception 34 logements / lot 5 558 682  
Présentation com. plén. - R2

13 02 2024



Axonométrie générale



Perspective contextuelle à vol d'oiseau

13/02/24 22:40:24



Perspective depuis la rue Hatley

Le nouvel espace créé par le recul du stationnement permet de créer de l'intimité tout en animant l'échelle de la rue



Perspective de l'accès piétonnier

L'espace végétalisé permet de collecter l'eau de pluie tout en donnant une expérience riche aux habitants qui y transitent. L'aménagement paysager reste à préciser.

13/02/24 22:40:24



Perspective vers le nouveau stationnement

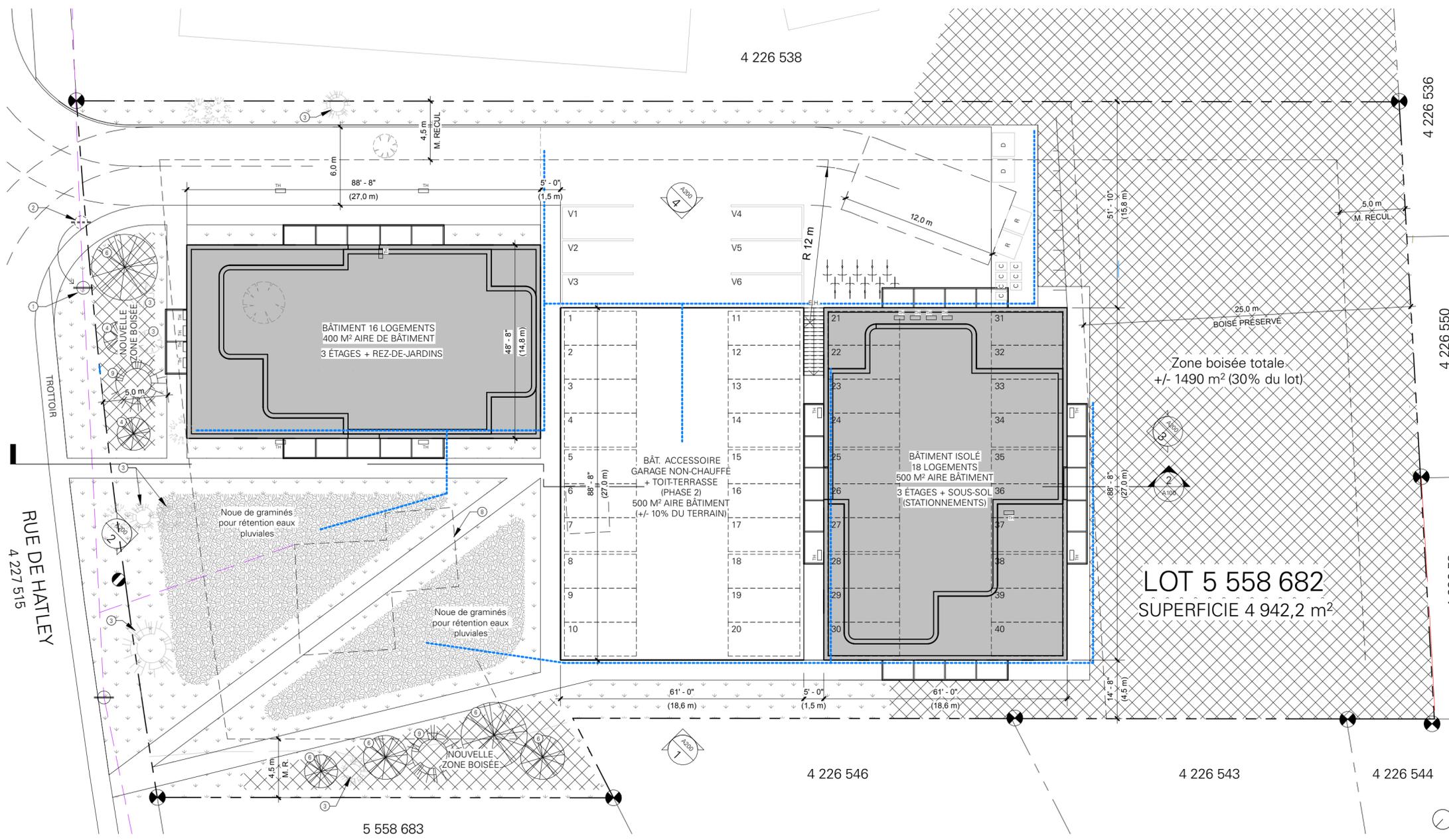
La majorité des cases de stationnement est maintenant cachée soit sous le garage ou au sous-sol du bâtiment à l'arrière.



Perspective depuis le toit-terrasse vers le bâtiment sur la rue Hatley

Le nouveau garage supporte un grand toit-terrasse communautaire favorisant les échanges entre les familles occupant l'ensemble de logements (phase 2).

13/02/24 22:40:24



Légende graphique implantation

- Ligne de lot
- - - Marges de recul
- - - Niveau moyen du sol avant travaux (ville)
- - - Niveau moyen du sol (code)
- Gouttière ou canalisation pour rediriger l'eau de pluie
- D Conteneur à déchets 8 verges
- R Conteneur à recyclage 8 verges
- C Bac à compost
- TH Thermopompe individuelle
- Zone boisée
- Gazon
- Noue végétalisée
- Arbre conservé
- Arbre nouveau
- Borne
- Poteau hydro à relocaliser
- Poteau hydro
- Valve d'eau
- Arbre abattu

Notes générales implantation

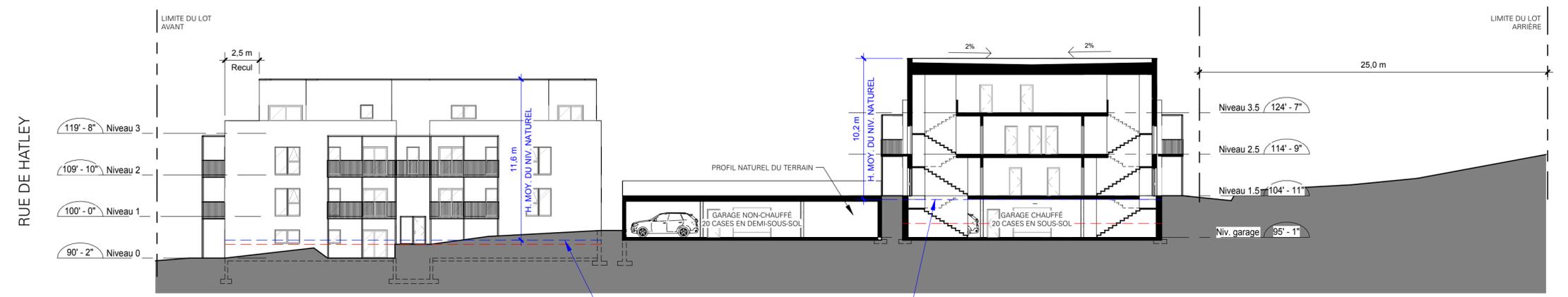
- A. La position exacte des arbres existants peut différer. Un relevé plus précis est prévu pour la coordination finale des aménagements paysagers.
- B. Prévoir bordures de béton pour délimiter les zones asphaltées.

Notes spécifiques implantation

- 1. Nouvel emplacement poteau électricité
- 2. Ancien emplacement poteau électricité
- 3. Arbre existant conservé
- 4. Nouvel arbuste min. 2 m de haut. Essence et taille maximale à coordonner.
- 5. Zone de manœuvre des camions de collecte de matières résiduelles.
- 6. Nouvel arbre feuillu, min. 5 cm de diamètre mesuré à 25cm du sol et au moins 2m de hauteur. Essence et taille maximale à coordonner.
- 7. Zone asphaltée
- 8. Duplex existant à démolir en phase 2
- 9. Nouveau comble. Essence et taille maximale à confirmer.



1 Implantation  
1" = 20'-0"



2 Coupe longitudinale  
1" = 20'-0"

**Non émis pour construction**

L'architecte n'est pas responsable des plans de structure. L'entrepreneur doit vérifier, coordonner les cotes et aviser l'architecte par écrit si des erreurs ou omissions sont observées. Tous les travaux de construction devront être conformes aux normes, lois et codes en vigueur, et ce pour toutes les disciplines. Toute reproduction du contenu de ces plans est interdite sans l'accord écrit de l'architecte.

Révisions		
1	Esquisse pour discussion	29 09 2023
2	Présentation ville 2	16 10 2023
3	Présentation CCU	15 11 2023
4	Présentation CCU - R1	01 12 2023
6	Présentation com. plén. - R1	08 01 2024
7	Présentation com. plén. - R2	13 02 2024

Projet 2328 - HATLEY  
 Adresse 540 rue de Hatley, Magog (QC)  
 Client(s) la Ville de Magog  
 Exécution Auteur Révision Vérificateur  
 Format 18" x 24"  
 Echelle Comme indiqué

Implantation et coupe générale

A100

Notes générales

- A. Voir devis pour exigences complémentaires
- B. Mobilier non-intégré et aménagements paysagés hors mandat
- C. Structure illustrée aux plans d'architecture à titre indicatif. Se référer au plans d'ingénieur.
- D. La stratégie fondations sur semailles peut être révisée en fonction de l'étude de sol.
- E. Installer produits/équipements selon instructions du fabricant.
- F. Installer orientation des revêtements tel qu'aux plans et élévations.

Légende graphique

- Mur / Cloison
- Coupe dans terrain
- Élément caché
- Élément au-dessus
- P.H. Point haut
- P.B. Point bas
- Niveau
- Événement de plomberie
- Drain de plancher
- Événement d'aération d'entretout

Légende finis extérieurs

- F1 Lambris vertical de bois naturel ajourés
- F2 Métal corrugué blanc
- F3 Polycarbonate alvéolaire

Notes spécifiques élévation

**Non émis pour construction**

L'architecte n'est pas responsable des plans de structure. L'entrepreneur doit vérifier, coordonner les cotes et aviser l'architecte par écrit si des erreurs ou omissions sont observées. Tous les travaux de construction devront être conformes aux normes, lois et codes en vigueur, et ce pour toutes les disciplines. Toute reproduction du contenu de ces plans est interdite sans l'accord écrit de l'architecte.

Révisions

3	Présentation CCU	15 11 2023
4	Présentation CCU - R1	01 12 2023
5	Présentation CCU - R2	17 12 2023
6	Présentation com. plén. - R1	08 01 2024
7	Présentation com. plén. - R2	13 02 2024

Projet 2328 - HATLEY  
 Adresse 540 rue de Hatley, Magog (QC)  
 Client(s) la Ville de Magog  
 Exécution VR Révision EBV  
 Format 18" x 24"  
 Échelle Comme indiqué



Monument Architecture  
 9320 boul. Saint-Laurent #200, Montréal (QC) H2N 1N7



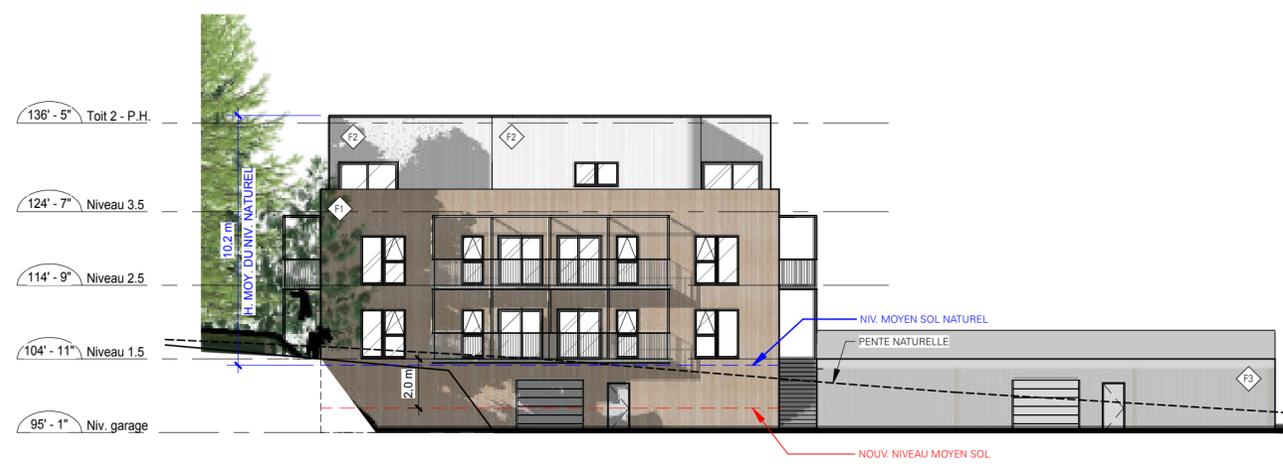
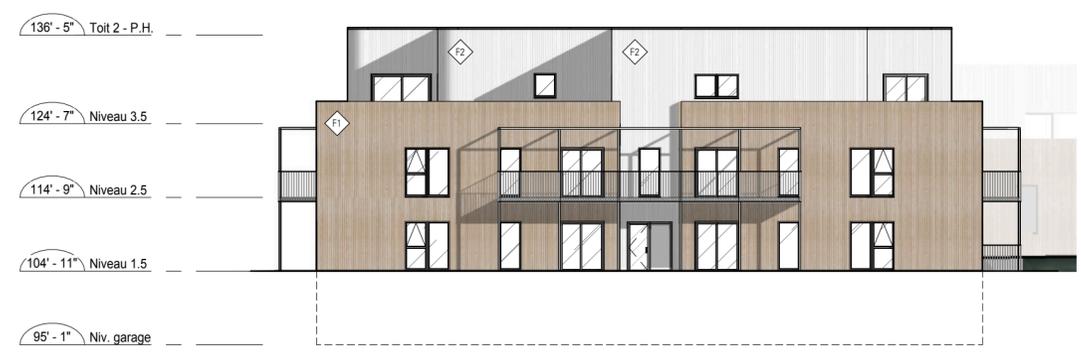
1 Élévation latérale Nord Ouest  
 1/16" = 1'-0"



2 Élévation avant  
 1/16" = 1'-0"



3 Élévation arrière  
 1/16" = 1'-0"



4 Élévation latérale Sud Est  
 1/16" = 1'-0"

